

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017**

## **Prêt à taux zéro pour les travaux de rénovation de l'école**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a obtenue de la Caisse des dépôts un prêt à taux 0 sur une durée de 20 ans de 300 000€ pour les travaux de rénovation de l'école de Duerne.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer l'offre de prêt.

## **Demande de subvention pour les travaux de l'école**

### **- Département du Rhône :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que désormais les subventions distribuées par le Département se font sous forme d'appel à projet.

Pour obtenir une subvention pour les travaux de l'école, il faut déposer rapidement pour répondre à cet appel à projet. Le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier pour obtenir une subvention du Département.

### **- Région Auvergne Rhône-Alpes :**

Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention a été faite auprès de la Région.

### **- Fonds européens (FEDER) :**

Monsieur le Maire explique avoir regardé pour déposer une demande de subvention FEDER pour les travaux de l'école. Il propose de ne pas donner suite. En effet, ces subventions ne portent que sur la performance énergétique. Les dossiers sont très compliqués et il est nécessaire de faire intervenir un bureau d'étude. Le coût de l'étude reviendra trop chère par rapport à la subvention que l'on pourrait obtenir ou pas.

### **- Réserve parlementaire pour le mobilier de l'école**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de Mme Catherine DI-FOLCO, sénatrice pour l'acquisition du mobilier de la nouvelle école. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Modification escalier extérieur sur le projet de l'école**

Monsieur le Maire explique que l'escalier en colimaçon prévu initialement reviendra trop cher. En effet, il doit être fait sur mesure. Par conséquent, le maître d'œuvre propose un escalier droit en façade qui se prolongera à l'intérieur du bâtiment. Le conseil municipal accepte cette modification.

## **Dossier amendes de police**

Chaque année, les amendes de police récoltées sur le territoire sont redistribuées aux communes sous forme de subvention pour améliorer la sécurité routière.

Cette année, le Maire propose de déposer un dossier pour sécuriser l'entrée du village par la route d'Yzeron. En effet, les véhicules arrivent avec une vitesse excessive. Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

## **Augmentation légale de l'indemnité des élus**

Le Maire ainsi que les adjoints sont indemnisés sur la base des indices de la fonction publique. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, cet indice a évolué. Il convient donc de faire évoluer les indemnités suivant la réglementation. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Points divers :**

- Le club de boules a demandé à la commune la possibilité d'effectuer un drainage sur une partie du terrain car lors des pluies, les terrains sont impraticables pendant plusieurs jours. Les devis obtenus oscillent entre 16 000€ et 26 000€. Le conseil accepte de réaliser les travaux avec l'entreprise la moins chère.
- La subvention FISAC demandée pour la rénovation du salon de coiffure nous a été refusée. Face à l'incompréhension de ce refus, le Maire explique avoir fait un courrier aux services concernés afin qu'ils revoient leur position.
- Le salon de coiffure devrait ouvrir à la rentrée de septembre si les travaux se réalisent dans les délais.

- Le Maire explique qu'il s'est entretenu avec les locataires du local médical (Ostéopathe, kinésithérapeute, masseuse bien-être) afin de faire le point. Mme Géraldine BENIERE, masseuse bien-être souhaite modifier ses jours de présence au local. Il convient donc de signer un avenant. Pour les autres praticiens, il n'y a pas de changement.
- Une cérémonie aura lieu le dimanche 25 juin à 8h10 au monument des Américains dans le cadre de la journée de la résistance.
- La croix rouge lance une campagne de sensibilisation du 10 juillet au 5 août sur la commune de Duerne. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile.
- La commune de Duerne décide de donner 2 coupes au club de gym sportive « La Symphoriette » pour leur compétition du 24 juin.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 6 juillet.**